Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_140-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°31

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	52
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Anthony DEBOUARD, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SOCIETE « SAS TESDAN LE VENT » - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de la société SAS à capital variable TESDAN le vent, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Créée en 2018, la société a pour objet :
- la production d'énergies renouvelables ;
- la construction, l'installation, l'exploitation, l'animation et le suivi d'exploitation technique et administratif de sites de production d'énergies renouvelables ;
- la vente desdites énergies ainsi que de tous matériels et accessoires destinés à la production d'énergie ;
- la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie notamment dans le cadre de l'organisation de formations, séminaires, colloques, manifestations à destination de tous publics ;
- la prise de participation sous toutes formes, soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ;
- la gestion de ces divers investissements et participations et toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_140-DE

- l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, commerciale, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales ;
- et plus généralement, toutes opérations financières, techniques, mobilières ou immobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

REDON Agglomération est entrée au capital de la société en mars 2018.

VU la délibération n° 2018_043 du Conseil communautaire du 26 mars 2018 approuvant la prise de participation au capital de la société par actions simplifiée « Tesdan le Vent » portant le parc éolien sur la commune d'Avessac ;

VU les statuts en vigueur de la société, immatriculée au R.C.S. de Rennes, sous le n° 829 678 382 et identifiée à l'INSEE sous le n° SIRET 829 678 382 00013 ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT les conditions de représentation au sein de la société ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de désigner comme représentants de REDON Agglomération, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil de direction de la société :**
  - **M. Jean-Luc LEVESQUE, en tant que titulaire,**
  - **M. Hubert DU PLESSIS, en tant que suppléant,**
- **de désigner M. Jean-Luc LEVESQUE comme représentant au sein du collège « acteurs de l'investissement territorial », avec voix délibérative ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 54 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34